



PREFET DES COTES D'ARMOR

PREFECTURE
DIRECTION DES
LIBERTES PUBLIQUES

Saint-Brieuc, le 25 OCT. 2016

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : -Plan préfetures nouvelle génération.
-Nouvelles modalités de traitement des cartes nationales d'identité.

Par lettre du 19 août 2016, je vous ai informé et consulté sur la réforme des demandes de carte nationale d'identité qui devront prochainement être traitées comme les demandes de passeport dans l'application « titres électroniques sécurisés ».

Seules les communes équipées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil (DR) pourront recueillir ces demandes, quel que soit le lieu de résidence du demandeur. La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales le conduira nécessairement vers les communes dotées de cet outil. Comme plusieurs réformes récentes (passeports, permis de conduire), celle-ci a vocation à sécuriser la carte d'identité et sa procédure de délivrance afin de lutter contre la fraude.

La Bretagne a été retenue comme région expérimentale pour la mise en œuvre de cette réforme à compter du 1er décembre 2016 avant sa généralisation à l'ensemble du territoire entre début février et fin mars 2017. Dès le 1er décembre, seules les communes équipées pourront recevoir les demandes de carte nationale d'identité de tous les usagers sans pouvoir opposer une fin de non-recevoir pour non domiciliation dans la commune.

Toutefois, un dispositif de DR mobile sera disponible en préfecture pour les personnels des mairies qui souhaiteraient recueillir les demandes de titre d'identité des personnes ayant des difficultés à se déplacer. Les conditions de mobilisation de cet outil vous seront précisées ultérieurement par mes services.

Le déploiement initial des DR en 2009 était prévu pour recevoir à la fois les demandes de passeport et les demandes de CNI, ce qui ne donnera pas lieu à un bouleversement du schéma d'implantation actuel. Cependant, à la faveur de cette réforme, j'ai souhaité revoir ce schéma à la marge et ai proposé au ministre de l'intérieur, après vous avoir consulté, de le compléter par des implantations nouvelles afin d'assurer un meilleur maillage territorial.

Ainsi, le ministre de l'intérieur vient de valider quatre nouveaux dispositifs de recueil (DR), à savoir : Callac, Le Mené, Ploubalay et Lamballe qui, elle, bénéficiera d'une station complémentaire.

Inévitablement, la mise en œuvre de cette réforme va devoir conduire la majorité des communes à repenser la nature du lien à conserver avec l'usager. A cet égard, la dématérialisation des procédures dans le domaine des titres pourrait permettre d'envisager un accompagnement des personnes ayant des difficultés d'accès au numérique. Outre les pré-demandes en ligne de passeport

et de CNI, des nouvelles procédures dématérialisées seront déployées progressivement tout au long de l'année 2017 (demande de duplicata de carte grise, changement d'adresse, déclaration de cession, immatriculation....) ouvrant un champ nouveau dans l'exercice des missions d'accueil afin de maintenir le lien de proximité que de nombreuses communes appellent de leurs vœux.

Je pense utile de vous préciser, enfin, que la DGF qui comprend une part permettant de compenser les obligations mises à la charge des communes (réception des demandes et remises des titres CNI et passeport), y compris pour celles qui n'exercent pas de missions en matière de passeport, ne sera pas réduite pour les communes déchargées de la tâche d'accueil des demandeurs de CNI.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance sur cette réforme imminente, en vous rappelant que mes services restent à votre disposition pour accompagner et réussir cette phase d'expérimentation.

Le Préfet



Pierre LAMBERT

P.J. : liste des 22 communes équipées à ce jour.

LISTE DES COMMUNES EQUIPEES D'UN OU PLUSIEURS D.R

Arrondissement de Saint-Brieuc
Binic Lamballe Loudéac Paimpol Plérin Ploufragan Quintin Saint-Brieuc
Arrondissement de Dinan
Broons Dinan Jugon-les-lacs Matignon Merdrignac Plancoët
Arrondissement de Guingamp
Guingamp Pontrieux Rostrenen Saint Nicolas du Pélem
Arrondissement de Lannion
Lannion Perros-Guirec Plouaret Tréguier